

La ville de Salles présente son



0-4 ans

# Guide Petite Enfance



Contact :

35, rue va au champ  
33770 SALLES

[rpe@ville-de-salles.com](mailto:rpe@ville-de-salles.com)

05 56 88 42 08



*Morgan Boutet*

Adjoint au Maire  
Délégué à la petite enfance,  
à l'enfance, à la jeunesse  
et à la scolarité



*Bruno Bureau*

Maire de Salles



Mesdames, Messieurs, parents et futurs parents,

La première des missions du service public à l'enfance et à la famille est d'offrir aux parents des solutions d'accueil pour leurs enfants qu'elles soient individuelles ou collectives.

La commune de Salles met à disposition des familles ce guide afin de vous accompagner dans les démarches administratives, tout en mettant en avant les différents services d'accueil qui existent sur la commune.

L'accueil des tout-petits n'est pas une question isolée ; elle résonne avec d'autres préoccupations d'ordre social qui attestent son importance. C'est avec pleine conscience de ces enjeux que nous avons souhaité œuvrer dans un double sens : d'une part, permettre aux parents de continuer à exercer une activité professionnelle ; d'autre part, donner à tous les enfants, dès le plus jeune âge, les mêmes opportunités de réussite.

Mener une politique ambitieuse sur la question de la petite enfance est une volonté forte que nous voulons inscrire dans la durée. Cet objectif doit se traduire par une approche quantitative en permettant à chaque famille de trouver l'accueil qui lui correspond tant individuel que collectif.

Nos services sont pleinement mobilisés pour permettre à chaque parent de trouver un moyen de garde. L'accueil d'un enfant doit aussi s'appréhender d'un point de vue qualitatif en facilitant les démarches, en étant à l'écoute de vos besoins. Ce guide qui concentre en quelques pages l'ensemble des informations utiles et pratiques y participe pleinement.

Le service Petite Enfance est au carrefour des différents services de la commune.

Nous devons collectivement accentuer les partenariats avec la médiathèque à travers la découverte du livre, de la lecture. Développer les projets passerelles avec les écoles pour que les enfants puissent découvrir leur futur environnement. L'objectif est d'assurer une vraie continuité dans l'accueil de l'enfant en mettant en avant une des valeurs fortes de la structure : la bienveillance.

Enfin, en tant qu'adjoint à la Petite enfance, aux affaires scolaires et à la jeunesse, je tenais à souligner la qualité et le professionnalisme de nos agents au service de nos enfants mais aussi à cette ambition de construire avec vous, un cadre sain, bienveillant pour le bien-être de nos tout petits.

## Sommaire

P.2 Édito

P.3 Service Petite Enfance

P.4 Relais Petite Enfance

P.6 Les modes d'accueil :  
Accueil collectif

P.8 Les modes d'accueil :  
Accueil individuel

P.9 Lieu Accueil Enfants-Parents

P.10 Permanences de la PMI



# Service Petite Enfance

Le Service Petite Enfance accompagne les familles autour de la parentalité. Il propose et coordonne différents modes d'accueil pour les enfants et organise de nombreuses conférences et soirées-débats tout au long de l'année.

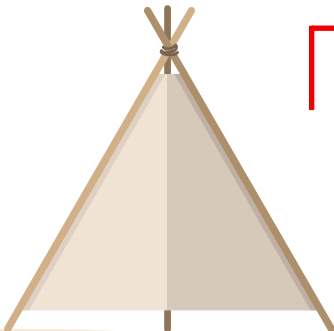
Ce service regroupe le Relais Petite Enfance (RPE), le multi-accueil et le Lieu Accueil Enfant-Parent (LAEP).

Quel que soit le mode de garde souhaité pour votre enfant, il est conseillé de l'inscrire dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse auprès du Relais Petite Enfance.

Vous êtes Sallois ? Vous êtes parent ou allez le devenir ?  
Vous recherchez un mode d'accueil adapté pour votre enfant ?  
Vous souhaitez être informés sur l'offre Petite Enfance ?



Prenez rendez-vous au RPE qui est à disposition des familles. Il vise à faciliter les démarches et à apporter des conseils individualisés sur les différents modes de garde présents sur la commune.



Relais Petite Enfance :  
05 56 88 42 08  
rpe@ville-de-salles.com  
35, rue va au champ  
33770 SALLES

# Relais Petite Enfance

## “ À petits pas ”

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information qui s'adresse aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel (assistante maternelle ou garde d'enfants à domicile).

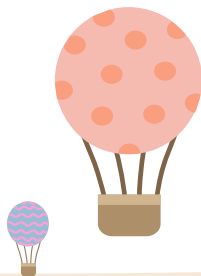
Accueillis par une professionnelle de la Petite Enfance, les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils sur l'ensemble des modes d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans.

### POUR LES ENFANTS

Le RPE organise tout au long de l'année des animations et activités à destination des tout-petits, accompagnés de leur Assistante Maternelle :



Matinées récréatives ;  
Ateliers d'éveil et de socialisation ;  
Jeux, éveil musical, baby gym, peinture ;  
Spectacles, pique-nique, sorties ...



### POUR LES PARENTS ET FUTURS PARENTS EMPLOYEURS

L'animatrice du RPE :



Vous informe sur l'ensemble des modes d'accueil existants (accueil individuel, collectif, garde à domicile) et vous oriente vers celui qui correspond aux besoins de votre famille ;



Vous renseigne sur vos droits et démarches administratives concernant l'embauche d'une assistante maternelle (contrat de travail, CAF, Pajemploi...) ;



Vous soutient dans la préparation à la séparation avec votre enfant.

## POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

# Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance :



Vous propose des temps d'échange entre professionnels de la Petite enfance ;



Vous informe sur votre statut, sur les procédures d'agrément et textes législatifs ;



Vous accueille avec les enfants plusieurs fois par semaine, pour des temps d'éveils et d'animations collectives.



### Parents / Assistantes Maternelles

- Sur Rendez-vous -

Lundi 13h30-18h

Mardi 9h-12h30/13h30-17h30

Mercredi 13h30-18h

Vendredi 13h30-17h30

Accueil des enfants  
accompagnés de leur  
Assistante Maternelle

Matinée récréative :

Lundi 9h30-11h30

Mercredi 10h-11h30

Jeudi 10h-11h30

Atelier d'éveil :

Vendredi 9h30-11h30



# Les modes d'accueil

Accueil collectif

## “ Multi-accueil “ Têtes en l' Eyre

Le multi-accueil de Salles est un établissement public géré par la commune. Cette structure permet l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet, en accueil régulier ou occasionnel.




Le règlement intérieur et le projet pédagogique précisent les modalités d'organisation et de fonctionnement.

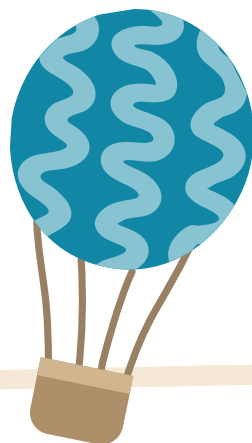
À retrouver sur [www.ville-de-salles.com](http://www.ville-de-salles.com)

Une période de familiarisation est toujours proposée. C'est un lieu convivial, ludique et de découverte de la vie collective pour les petits.

De 2 mois et demi  
jusqu'à l'entrée à  
l'école

Une équipe de professionnelle de la Petite Enfance accueille les enfants au quotidien avec bienveillance pour les accompagner dans l'acquisition de l'autonomie, dans le respect de leur développement, tout en restant à l'écoute du projet parental.




-  Un contrat individualisé est signé entre la structure et le parent ;
-  Un tarif horaire en fonction des ressources du foyer (N-2) et du nombre d'enfant à charge ;
-  Un financement partagé entre le parent, la commune, la CAF et/ou la MSA.



# Les modes d'accueil

Accueil collectif

Différents types d'accueil sont proposés au multi-accueil pour répondre au mieux aux attentes des parents et aux besoins des enfants :

-  Un accueil régulier à temps plein ou partiel soumis à un contrat et à un planning défini ;
-  Un accueil occasionnel avec une période de familiarisation : uniquement à temps partiel et en fonction des places disponibles. Il répond aux besoins temporaires ou limités ;
-  Un accueil d'urgence.

## L'ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel est de courte durée. Il est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels : pour soulager un parent pendant quelques heures, tout en favorisant l'éveil et la socialisation de l'enfant.

En pratique : il s'agit de l'accueil d'un enfant qui est inscrit au sein de l'établissement mais avec un temps d'accueil qui n'est pas contractualisé. Il est décidé en fonction des besoins de la famille et des disponibilités

de la structure. La durée d'accueil est de 2h minimum jusqu'à la journée entière. Une période de familiarisation est toujours nécessaire. Les conditions sont définies avec la directrice du multi-accueil.

Les enfants jusqu'à 4 ans et scolarisés, pourront bénéficier d'un accueil occasionnel dans le cadre du périscolaire et des vacances scolaires.

VOUS SOUHAITEZ  
INSCRIRE VOTRE ENFANT  
AU MULTI-ACCUEIL ?



Relais Petite Enfance :  
05 56 88 42 08  
rpe@ville-de-salles.com  
35, rue va au champ  
33770 SALLES



## Les modes d'accueil

Accueil individuel

## Les Assistantes Maternelles

Une assistante maternelle accueille votre enfant à son domicile de façon non permanente et moyennant une rémunération.

Pour accueillir des enfants à son domicile, l'assistante maternelle doit avoir obtenu un agrément délivré par le Conseil Départemental et avoir suivi une formation. Cet agrément va notamment définir le nombre d'enfant que cette professionnelle pourra accueillir (entre 1 à 4 enfants).

Ce mode d'accueil offre à l'enfant un cadre de vie familial sécurisant où il peut s'éveiller, s'épanouir et évoluer à son propre rythme.

### SALAIRE ET MODALITÉS DE L'EMPLOI

Le salaire, ainsi que les indemnités d'entretien et les frais de repas sont négociés entre les parents employeurs et l'assistante maternelle, en fonction de « la convention collective nationale de travail des assistantes maternelles du particulier employeur ».

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

En fonction des revenus, les parents peuvent bénéficier d'une aide financière de la CAF dans le cadre du Complément du libre choix du Mode de Garde (CMG) et ce jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école.

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Certaines assistantes maternelles peuvent également se regrouper en Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) et exerceront ainsi dans un lieu commun. Les modalités d'emploi pour les parents restent les mêmes.

+

Le RPE vous accompagne dans les démarches administratives concernant l'embauche d'une Assistante Maternelle

Retrouvez la liste des assistantes maternelles agréées, actualisée sur la commune de SALLES :

[www.ville-de-salles.com](http://www.ville-de-salles.com)



# Soutien à la parentalité

# Lieu Accueil Enfants - Parents

Enfants - de 6 ans

Le LAEP est gratuit, sans inscription et en accès libre.

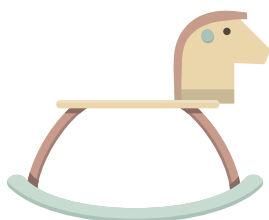
Il est destiné aux enfants, accompagnés de leurs parents, de membres de leurs familles ou d'adultes référents. Les futurs parents sont également les bienvenus.

C'est avant tout un lieu d'écoute, d'échanges et d'attention mutuelle en présence de professionnels de la Petite Enfance.

## POUR LES ENFANTS

- ▶ C'est un lieu de rencontre avec d'autres enfants et parents ;
- ▶ Où l'on peut y découvrir des jeux adaptés à son âge et développer son éveil ;

OUVERT TOUS LES MARDIS  
DE 9H À 12 H



Dans les locaux  
du RPE →

## POUR LES PARENTS

- ▶ C'est un espace pour des moments d'échange, de détente et de partage avec son enfant ;
- ▶ Où l'on peut rencontrer d'autres parents et nouer de nouveaux liens ;
- ▶ Où l'on peut partager des expériences, poser des questions, aborder des thèmes en lien avec son enfant et son rôle de parent...

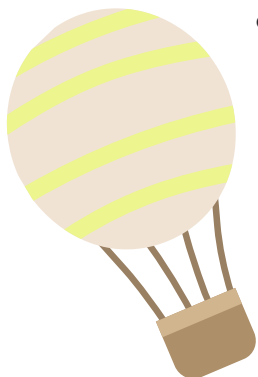
Relais Petite Enfance :  
05 56 88 42 08  
rpe@ville-de-salles.com  
35, rue va au champ  
33770 SALLES

# Permanences de la PMI

# Protection Maternelle Infantile

La PMI est un service du Conseil Départemental de la Gironde, axé sur une démarche de promotion de la santé du jeune enfant et de sa famille.

À Salles, la PMI accueille sur rendez-vous, dans les locaux du Relais Petite Enfance, les parents, futurs parents et leurs enfants pour des consultations auprès de spécialistes :



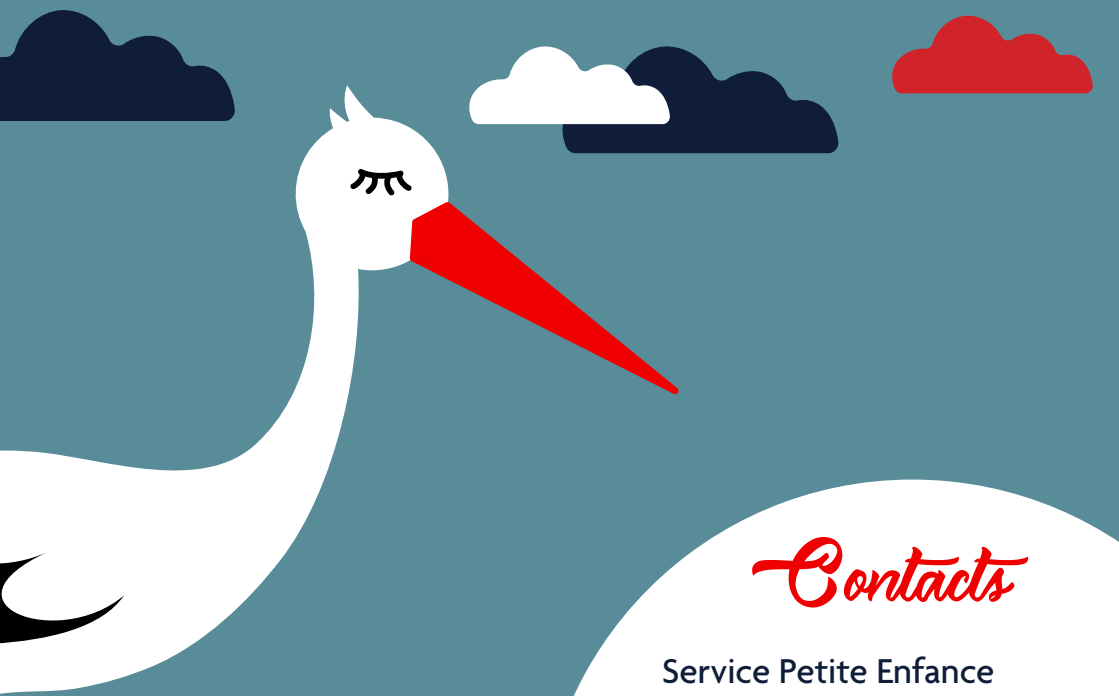
- Médecin et puéricultrice : tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois, toute la journée ;
- Sage-femme : les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois, l'après-midi ;
- Puéricultrice : les 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois, l'après-midi ;
- Psychologue : accueil sur RDV à la MDSI du Teich.

Informations et rendez-vous auprès de la

MDSI DE LANTON : 05 57 76 22 10







## Contacts

Service Petite Enfance  
de la commune de SALLES

35, rue va au champ  
33770 SALLES  
rpe@ville-de-salles.com  
05 56 88 42 08



### PARTENAIRES / CO-FINANCEMENTS :

